

## **Exemple d'un devis pour une étude de potentiel archéologique dans le cadre d'un projet de développement**

### **PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ**

La ville d'Archéoville, située dans la région administrative des Vestiges, couvre 170 km<sup>2</sup> de territoire et compte environ 35 000 habitants.

### **Mandat :**

La ville d'Archéoville désire retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en archéologie pour la réalisation d'une étude de potentiel archéologique dans les secteurs ciblés dans les limites d'un futur développement résidentiel.

### **Problématique :**

La ville d'Archéoville est sensible à son patrimoine archéologique et désire en assurer une meilleure gestion.

La municipalité est récemment saisie d'un projet de développement résidentiel sur un secteur susceptible de contenir des sites archéologiques. Avant de procéder à la validation des plans et des travaux d'aménagement, la vérification du potentiel archéologique est essentielle à l'autorisation des plans et la réalisation des travaux. Si le potentiel s'avère positif, une localisation précise des sites devra être envisagée.

L'étude de potentiel devra, entre autres, contenir une présentation du mandataire ainsi qu'une description de l'équipe affectée à l'étude, une portion sur l'histoire du terrain, une analyse du potentiel archéologique ainsi qu'une description de la méthodologie entreprise. Cette étude devra être accompagnée d'une cartographie localisant les zones de potentiel. De plus, cette étude devra contenir une liste de recommandations afin d'éclairer les décideurs dans les actions à prendre par la suite pour s'assurer d'une gestion adéquate du terrain.

Une proposition budgétaire ventilée selon les étapes devra accompagner l'offre de services professionnels.

### **Obligations de chacune des parties :**

#### a) Obligations du professionnel :

Gérer, coordonner, réaliser et livrer les travaux dans le présent devis.

b) Obligations de la municipalité :

En début de mandat, le consultant reçoit une cartographie complète des zones à étudier ainsi que les données des sites archéologiques reconnus sur le territoire de la ville. S'il le désire, le consultant peut également obtenir une base cartographique du territoire de la ville. Il pourra également consulter d'autres sources d'informations jugées pertinentes, tels que le schéma d'aménagement et les plans du projet de développement.

L'avancement des travaux à réaliser sera évalué par le gestionnaire de projet à la municipalité. À ce propos, les rencontres et les rapports d'étapes ainsi que la remise des documents préliminaires constitueront l'occasion de faire le point et de demander les corrections jugées nécessaires, s'il y a lieu. La nature et l'objectif des rapports et rencontres d'étape et de la remise des documents préliminaires sont détaillés en 2.2.2.

### **Nature et envergure du mandat**

Le coût maximal pour le présent mandat est de \_\_\_\_\_\$, toutes taxes et imprévus inclus.

La nature et les modalités du calcul de la rémunération se définissent comme suit :

- Le contrat sera accordé à prix forfaitaire.

Les modalités de paiement :

Les paiements se feront par décompte progressif. Le consultant recevra 80 % des honoraires prévus, partagés selon le nombre de rapports d'étapes qui seront définis au calendrier de réalisation et 20 % après la remise et l'acceptation des travaux finaux. Les rapports d'étape constitueront la preuve de l'avancement des travaux. Ils seront évalués par le gestionnaire de projet dans les cinq jours ouvrables suivant la remise de chaque rapport d'étape. Les paiements seront faits après la réception de la facturation et avec l'approbation du gestionnaire de projet. Le consultant joindra à chaque demande de paiement un état de compte donnant le total des honoraires dus, le total payé précédemment et le solde restant à payer.

### **DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX À RÉALISER**

Les services professionnels requis pour le présent mandat se détaillent sommairement et de façon non limitative comme suit :

Travaux à réaliser

Le présent mandat consiste à réaliser une étude de potentiel archéologique dans une zone identifiée par le service de l'aménagement la ville d'Archéoville. Une étude théorique devra définir et cartographier le potentiel archéologique, en vue de planifier les travaux d'aménagement.

L'étude de potentiel devra, entre autres, contenir une présentation du mandataire ainsi qu'une description de l'équipe affectée à l'étude, une portion sur l'histoire du terrain, une analyse du potentiel archéologique ainsi qu'une description de la méthodologie entreprise. Cette étude devra être accompagnée d'une cartographie localisant les zones de potentiel. De plus, cette étude devra contenir une liste de recommandations afin d'éclairer les décideurs dans les actions à prendre par la suite pour s'assurer d'une gestion adéquate du terrain.

### **Autres informations**

#### Données GPS et logiciels informatiques

Les données GPS et les données cartographiques devront être compatibles avec les logiciels de la base de géomatique de la municipalité. Sinon, les données servant à la production des cartes devront être fournies pour intégration à la base de géomatique.

#### Les rapports et les rencontres d'étapes

Le consultant devra faire état, par écrit, de l'avancement de son travail à chacune des étapes prévues dans le calendrier de réalisation. Une rencontre entre le gestionnaire de projet et le consultant aura lieu à chacune des étapes, ou à un moment défini entre les deux parties, le cas échéant. Les rapports d'étape constitueront la preuve de l'avancement des travaux. Ils seront évalués par le gestionnaire de projet dans les cinq jours ouvrables suivant la remise de chaque rapport d'étape. Les corrections jugées nécessaires, s'il y a lieu, devront être apportées suite aux recommandations du gestionnaire de projet qui devra ensuite valider le tout. Les paiements sont effectués à la suite de la validation des rapports d'étape prévus au calendrier de réalisation. Pour ne pas retarder la réalisation des travaux, les rencontres d'étapes peuvent se faire sur le site à inventorier et le gestionnaire de projet pourra constater, par le fait même, la réalisation et l'avancement des travaux.

#### La remise et l'acceptation des documents finaux

La remise des documents finaux se déroulera sous la forme de rencontre avec le consultant et le gestionnaire de projet. Cette rencontre se tiendra au cours du mois de juin 2010. Le consultant devra expliquer le travail accompli et remettre les documents dans leur version finale. À la suite de la réception de ces documents, le gestionnaire de projet en prendra connaissance, évaluera la qualité des travaux remis en regard des objectifs préalablement fixés et demandera, s'il y a lieu, les corrections nécessaires. Une fois les corrections effectuées, le gestionnaire procèdera à la vérification, puis à l'acceptation des documents et autorisera la portion du paiement relative au dépôt final.

### La présentation des documents

Tous les documents doivent être fournis en deux copies papier boudinées et une copie en format PDF sur CD de qualité supérieure.

Toute la documentation obtenue ou préparée lors de la réalisation du projet sera également remise à la ville.

### **DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat devra être réalisé en 2010. Le rapport final devra être déposé septembre 2010.